

ETAT CIVIL

Ech T'chou Canard



Janvier 2004
n° 84
Arvillers

NAISSANCE :

Amandine VAN OVERBEKE, née le 13 octobre 2003 à Amiens

MARIAGE

BARBIER Daniel et VILTART Sophie, le 11 octobre 2003

DECES

Bernard BOURSE, décédé le 4 novembre 2003 dans sa 45^{ème} année.

Michelle BELLANGER, Epouse PORTIEN, décédée le 13 novembre 2003 en sa 53^{ème} année.

Gérard HENON, décédé le 4 décembre 2003 dans sa 77^{ème} année.

Permanence du secrétariat de Mairie

Lundi, mardi et jeudi de 9 h à 10 h 30

et le premier samedi de chaque mois de 9 h à 10 h (d'octobre à juin)

Toutes demandes (en dehors des heures de permanences)

- peuvent être déposées dans la boîte aux lettres de la mairie -
- peuvent être transmises par fax au 03.22.37.02.67
- peuvent être enregistrées sur le répondeur au 03.22.37.40.14
- peuvent être adressées par e-mail à l'adresse électronique suivante :

mairie.arvillers@wanadoo.fr

Permanence sociale avec Monsieur Lucien VILTART, le vendredi de 9h à 10 h



LE MOT DU MAIRE

Je souhaite à tous les habitants d'Arvillers mes meilleurs voeux de bonheur, de réussite et une excellente santé pour l'année à venir.

Nous allons procéder, le conseil et moi, à la préparation du budget 2004 qui devrait comporter moins de dépenses que l'année 2003 où des travaux importants ont été réalisés.

Pour cette année, nous allons étudier si nous pouvons continuer le remplacement des huisseries dans les 2 classes du bas à l'aide d'une subvention .

De longues discussions auront lieu au sujet de la carte communale avec le bureau d'étude et la DDE. Après réflexion, ceci est nécessaire afin de ne pas handicaper l'avenir d'Arvillers concernant les terrains à bâtir. Mais celle-ci coûte et nous ne pouvons dire à hauteur de quel montant elle sera subventionnée.

D'autres petits travaux sont à prévoir

- Des lampes supplémentaires sont à installer dans certaines rues.
- 4 prises sont à prévoir pour les illuminations de fin d'année.

Enfin , un débat aura lieu sur le projet RPC qui prévoit le regroupement scolaire de plusieurs classes, sur ce sujet je ne peux vous en dire davantage.

J'ai signé dernièrement le vente de la maison de Saulchoy pour la somme de 45 734.71 Euros qui serviront pour les travaux à venir et peut être si nous le décidons à la construction d'une salle des fêtes plus grande ; ceci n'est qu'un projet, pour le moment nous préférons entretenir les bâtiments

déjà existants.

Au Printemps est prévu de refaire les joints du cimetière de Saulchoy et de la Chapelle, le sol et la porte d'entrée ; et ceci avec l'aide de la mission réinsertion de la CCALM.

Le 18 Janvier 2004 à 11 H nous présenterons les voeux du conseil municipal. Nous souhaiterions rencontrer les nouveaux habitants du village pour discuter de certains projets et même pour entendre leurs revendications. Je suis ouvert à toute discussion. Cette invitation est valable pour tous les habitants d'Arvillers ; un vin d'honneur suivra.

J'insiste sur le fait que c'est le conseil municipal au complet qui présentera ses voeux, je pense tout simplement que les voeux du Maire ne sont pas représentatifs du travail fourni depuis presque 3 ans par toute une équipe en parfait accord.

Je tiens à préciser que je signe tous les permis de construire qui arrivent à la Mairie sans aucune discrimination, y compris pour les personnes qui passent leur temps à raconter des mensonges à mon sujet.

De toute façon que l'on parle de moi en bien ou en mal m'importe peu, car le jour où on ne parlera plus de moi, c'est que j'aurai rejoint mes ancêtres !

Salutations à toute la population. A bientôt.

Yves Cottard

ADSL

Au 7 janvier 2004 nous avons obtenu les 100 demandes (51 à Arvillers) nécessaires à la poursuite de la procédure.

ANNONCES

VOEUX DU CONSEIL MUNICIPAL

Le dimanche 18 janvier 2004, à 11 heures salle Coca

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens et jeunes filles de la lère période de l'année 2004, nés en janvier, février et mars 1988, doivent se faire recenser en mairie (leurs parents, en leur absence, peuvent faire la démarche) en janvier, février 2004.

TRANSPORT SANTERRE SOLIDAIRE

Les bénéficiaires du RMI et les ayants-droit peuvent bénéficier d'un service de transport à tarif extrêmement réduit. Se renseigner au 03.22.09.97.27.

PERMANENCES DE PIERRE BOULANGER, CONSEILLER GENERAL

Monsieur le Conseiller Général sera à l'écoute des administrés de la commune d'Arvillers :

le 24/03/04 à Hangest-en-Santerre

le 27/10/04 à Arvillers

en mairie le mercredi de 18h00 à 19h00

TRANSPORT LE JOUR DU MARCHE

A partir du 1^{er} janvier 2004 le fonctionnement du Transport A la

Demande est modifié

Ce qui ne change pas

Le service est ouvert à tout public de chaque canton pour se rendre au chef-lieu le jour du marché.

Ce qui change

Le tarif aller-retour est de 3 Euros par usager transporté (gratuit pour les moins de 3 ans),

La réservation sera OBLIGATOIREMENT faite la veille avant 16h00 au POINT INFO TRANSPORT du PAYS du TRAIT VERT au 03.22.78.17.17. sinon il n'y aura pas de prise en charge.

Le transporteur n'enregistrera plus les demandes.

Pour plus de renseignements, Géraldine TUFFIN, Coordinatrice Transport se tient à votre entière disposition du lundi au vendredi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h45 au 03.22.78.17.17.

En dehors de ces horaires une messagerie vocale enregistrera votre demande.

TRANSFERT DU LIEU DE VOTE

Par décision du Conseil Municipal du 21 novembre 2003, le Bureau de Vote est transféré dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie, avec entrée rue de la Chapelle. Ne pas tenir compte du lieu de vote "Salle Cola" mentionnée sur les cartes d'électeurs.

CRAM NORD-PICARDIE

Pour faciliter votre retraite, la CRAM Nord-Picardie vous informe, vous conseille, calcule et paie les retraites des salariés du privé.

Au plus tard à 58 ans faites le point sur votre carrière avec votre conseiller retraite 6 mois avant la date de votre retraite : déposez votre demande. Votre conseiller retraite :

Brigitte HERLIN Téléphone : 06 08 97 89 61

Point d'accueil le plus proche de chez vous

MAIRIE PLACE N MALTERRE 80110 MOREUIL

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 novembre 2003

Présents : MM Desrousseaux, Viltart, Carpentier, Brunel, Dr Carpentier, Dumetz, Soilleux, Debuire, Mmes Andrieu, Platerier et Rubin

Absents : MM Beaudé et Scherpereel

Madame Valérie ANDRIEU a été élue secrétaire

Monsieur le Maire demande une minute de silence pour le décès de Monsieur Bourse Bernard, agent d'entretien à la commune, décédé le 4 novembre 2003.

REMBOURSEMENT PAR L'ASSURANCE DU VOL D'OBJETS A LA BIBLIOTHEQUE

Suite au vol du 14/04/2003 à la bibliothèque, Axa Assurance a remboursé la somme de 1814.11 Euros couvrant, en partie, la disparition des C.D., d'un téléviseur et magnétoscope anciens.

Le conseil accepte ce remboursement.

La Bibliothèque départementale demande que la commune rachète les C.D. volés.

INDEMNITES DE CONFECTION DE DOCUMENTS BUDGETAIRES AU RECEVEUR

Monsieur Dominique BECOURT, Receveur à Moreuil, remplace Madame BREHON depuis le 1 septembre 2003.

Le Conseil municipal accepte, à l'unanimité, de verser à Monsieur BECOURT les indemnités de confection de documents budgétaires et de conseil et ce pour la durée de ses fonctions.

TRANSFERT DU LIEU DE VOTE

Monsieur le Maire propose au Conseil de transférer le bureau de vote dans la salle du conseil municipal.

La salle Coca est régulièrement louée aux particuliers ou occupée par des manifestations, il est difficile de prévoir à l'avance les dates de scrutins. Il serait plus judicieux de prévoir une salle à part pour l'organisation des scrutins.

Le conseil municipal accepte le transfert du bureau de vote dans la salle du conseil municipal de l'actuelle mairie avec entrée rue de la Chapelle.

COMPTE RENDU DU CONSEIL POSTAL

Monsieur le Maire souligne les fermetures de bureaux de poste dans le milieu rural ou les diminutions d'horaires d'ouverture au public. Le bureau d'Arvillers n'est pas concerné pour l'instant.

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil d'Ecole demande à la commune

- que le local dans la cour pour le rangement du matériel sportif soit fermé à clef. Monsieur le Maire a déjà mis un cadenas.
- l'achat d'une vitrine d'affichage
- que le stationnement non autorisé devant l'entrée des Ecoles soit respecté. Monsieur le Maire souligne que les parents d'élèves pourraient être eux-mêmes plus disciplinés.

PERSONNEL COMMUNAL

La commune fait appel au service de Monsieur Michel MATIFAS jusqu'au 2/12/2003, pour aider au ramassage des feuilles mortes. Une décision modificative n° 4/2003 sera prise pour pouvoir régler les frais de main d'oeuvre à la société Synergie de Roye.

SALLES COCA ET COLA

- une devis CMBH d'un montant de 5710 Euros H.T. est proposé pour la rénovation et l'entretien des chenaux de la salle Coca. Un autre devis sera demandé à l'entreprise Cottard de Curchy.
- Suite à l'utilisation de la salle Cola par le club de football, il a été constaté que les projecteurs de la salle Cola ont été endommagés. Il faut réétudier les modalités d'utilisation par ce club. Il faut rappeler que la commune a fait installer l'éclairage sur le terrain de foot afin que le club puisse justement l'utiliser pour les entraînements l'hiver. Le club de football a fait une pétition contre l'installation de la plate-forme de tri sélectif sur le côté du petit terrain. Le Conseil Municipal confirme l'implantation de cette plate-forme qui sera entourée d'un grillage et de plantations pour empêcher l'accès par derrière.
- une cuve à gaz a été enterrée devant la salle Coca. Cela évitera dorénavant le vol des bouteilles de gaz.
- Le club de tennis d'Hangest est intéressé par l'utilisation du tennis couvert à la salle Cola. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, que les joueurs de tennis auront le choix de régler un forfait annuel de 20 euros pour ceux d'Arvillers et de 30 Euros pour ceux de l'extérieur ou régler à l'heure 1 euro pour les joueurs d'Arvillers et 2 euros pour les joueurs de l'extérieur. Les joueurs de tennis devront s'acquitter d'une cotisation annuelle à Elsa de 4 euros. Le badge d'entrée reste au prix de 5 euros.

PREVISION DE TRAVAUX ET D'ACHATS POUR LE BUDGET PRIMITIF 2004 Monsieur le Maire présente au conseil municipal les grands projets d'investissement pour la commune en 2004 : élaboration d'une carte communale pour la délimitation du périmètre constructible, changement des huisseries dans les écoles primaires, achat d'une vitrine pour les écoles.

VENTE DE LA MAISON DE SAULCHOY

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour mettre en vente la maison de Saulchoy sur un terrain de 1200 m², cadastrée AE N° 44 et 46, 17 rue Sainte Margareth, au prix de 45.730 Euros, en l'état, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Il délègue Monsieur le Maire pour mener à bien le projet et signer tous documents auprès de Maître Damay, Notaire à Hangest en Santerre, le samedi 13 décembre 2003.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire rappelle que c'est la DDE de Montdidier qui se prononce sur la décision à donner pour un permis de construire. Monsieur le Maire ne fait que signer le permis de construire et a donné, d'emblée, un avis favorable, pour le dossier de construction.

EOLIENNES

La Société SENEV, Société des Energies des Vents, recherche des endroits appropriés à l'implantation de convertisseurs d'énergie éolienne. C'est après une étude préliminaire des vents que le site d'Arvillers a été retenu.

Le Conseil municipal autorise l'étude préliminaire par la Société SENEV sans aucun engagement de la part de la commune.

RAPPORT SUR L'EAU

Madame Liliane RUBIN présente le rapport annuel 2002 sur le prix et la qualité de l'eau du Syndicat Intercommunal d'Eau Potable du Santerre (SIEPS). Ce rapport peut être consulté en mairie.

INSCRIPTIONS SCOLAIRES EXTERIEURES A LA COMMUNE

Monsieur le Maire confirme qu'il refusera de régler les frais d'inscriptions scolaires pour les enfants résidant à Arvillers mais scolarisés à l'extérieur.

Y. Cottard : --> exceptionnellement, il y aura, cette année, le dimanche 18 janvier 2004 à 11 h, salle Coca, les vœux du Maire et de son conseil municipal pour accueillir les nouveaux habitants d'Arvillers.

L. Viltart : --> signale le danger qu'il y a à traverser la route pour aller se garer devant le tri sélectif, en venant d'Arvillers.

N. Platerier : --> qui monte les illuminations ? R : les employés communaux avec un manitou aménagé et sécurisé des Ets Scherpereel.

--> le repas du 3ème âge a été un succès.

D. Debuire : --> signale une zone d'ombre entre les 25 et 46 rue du Faubourg Saint Antoine. R : le Conseil Municipal accepte de prévoir un lampadaire à cet endroit ainsi que rue d'Hangest (à prévoir au B.P. 2004).

--> pour la mise en place de l'ADSL - Internet à haut débit - il faut 100 demandes sur le central de Bouchoir. M. Debuire prépare un courrier avec coupon réponse à distribuer dans toutes les boîtes aux lettres de la commune et pour les communes dans un rayon de 6 km autour de central de Bouchoir.

V. Andrieu : --> propose sa place de conseiller municipal représentant au conseil d'Ecole d'Arvillers à Luigi Beaudé. --> demande que le filet du tennis soit remplacé. R : c'est d'accord.

Dr Carpentier : --> signale la présence de trous, rue Louis Thibaud, face aux 10 et 12. R : La C.CALM a dû intervenir aujourd'hui même.

--> il faudrait remplacer les miroirs au carrefour de la rue Là Haut et la rue Louis Thibaud. R : à prévoir au B.P. 2004.

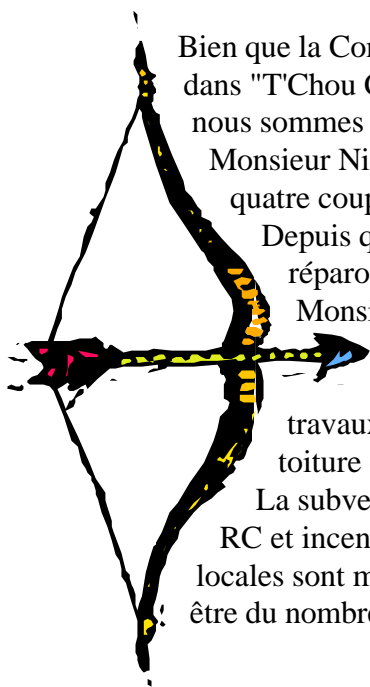
L. Rubin : --> la réunion « collecte des déchets des usagers » a eu lieu

--> les Semaines de l'Environnement à la déchetterie de Moreuil ont eu du succès

E. Desrousseaux : --> il faut relancer la DDE pour réimplanter le panneau « Arvillers » au carrefour de la RD 934 et le chemin du Quénel.

La séance est levée à 23 h 10

LA COMPAGNIE D'ARC D'ARVILLERS



Bien que la Compagnie d'Arc n'ait pas fait passer de messages dans "T'Chou Canard" depuis un certain temps, sachez que nous sommes toujours en activité en 2004.

Monsieur Nicolas Hnatyszys, jeune tireur, a remporté quatre coupes dans sa catégorie. Toutes nos félicitations.

Depuis quelques années, nous taillons les arbres et réparons les gardes (bois payé par la commune).

Monsieur et Madame Travert nous ont gracieusement offert la peinture pour la rénovation des gardes et buttes de tir. Des travaux restent à faire, comme le mur qui s'effrite et la toiture qui est en mauvais état.

La subvention communale est de 100 euros. L'assurance RC et incendie nous coûte 122 euros. Certaines sociétés locales sont mieux aidées que nous, mais cela dépend peut-être du nombre de licenciés.

AVIS

POUR LES JOUEURS DE TENNIS SALLE COLA A COMPTER DU 1/12/2003,

VOUS DEVEZ REPRENDRE VOTRE ADHESIONS ELSA 2003/2004
AUPRES DE
LA MAIRIE (4 EUROS/AN)
(lundi mardi et jeudi de 9h à 10 h 30)
ETRE EN POSSESSION DE TICKETS BARRES VERT NOMINATIFS ET
DATES
(venez échanger les tickets qu'il vous reste)

ETRE EN POSSESSION D'UNE ASSURANCE RC OU COPIE DE LA
LICENCE FFT
VOUS POUVEZ ADHERER DORENAVANT SOIT PAR UN FORFAIT
ANNUEL DE
20 EUROS POUR LES JOUEURS D'ARVILLERS
30 EUROS POUR LES JOUEURS EXTERIEURS
OU

TOUJOURS EN ACHETANT DES TICKETS A L'HEURE
DES CONTROLES SERONT EFFECTUES ET VOUS DEVEZ POUVOIR
PRESENTER VOTRE CARTE ELSA A TOUT MOMENT

MERCI D'ETEINDRE LES LUMIERES ET LES ROBINETS D'EAU EN
PARTANT SOUS PEINE D'AMENDE



VOEUX DU MAIRE

Dimanche 18 janvier 2004 à
11h00 salle COLA

